

COMMUNE DE GLIERES VAL DE BORNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site <http://www.mairie-glieresvaldeborne.fr>

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité. Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2022 a été soumis à l'approbation du conseil municipal le 05 avril 2023. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, coupes de bois, occupations du domaine public, concessions cimetière, taxes de pâturage...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et autres participations, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2022 ont été de 2 617 041,24 €.

En général, les recettes de fonctionnement des communes baissent du fait des aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois types principaux de recettes pour une commune :

- sa fiscalité (taxes foncières). En 2022, la commune a perçu 766 092 € ;
- les dotations versées par l'Etat ;
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (2022 : 130 009,32 €).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats des matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les différentes charges scolaires, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer. Les salaires ont représenté, en 2022, 440 773,79 € des dépenses de fonctionnement de la commune. A noter que le point d'indice a été revalorisé au 1^{er} juillet 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2022 sont de 1 766 480,40 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement en 2022

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	798 216,21 €	Recettes des services	130 009,32 €
Dépenses de personnel	440 773,79 €	Impôts et taxes	952 658,48 €
Autres dépenses de gestion courante	191 089,02 €	Autres produits de gestion courante	128 530,79 €
Atténuation des produits	270 900,25 €	Atténuation de charges	12 546,19 €
Charges financières	63 577,05 €	Produits financiers	1 381,69 €
Charges exceptionnelles	1 924,08 €	Produits exceptionnels	721 449,99 €
		Dotations et participations	670 464,78 €
Dépenses réelles	1 766 480,40 €	Recettes réelles	2 617 041,24 €
Opérations d'ordre entre sections	945 308,86 €	Opérations d'ordre entre sections	125 766,18 €
Total général	2 711 789,26 €	Total général	2 742 807,42 €

N.B. : Les produits de cession des 2 anciennes écoles (Beffay et La Ville) ainsi que celui d'un terrain constructible ont procuré des recettes importantes que l'on trouve en produits exceptionnels. Ces cessions apparaissent également dans les opérations d'ordre entre sections : en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour les mêmes montants.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement retenus. Il peut également avoir des recettes exceptionnelles comme la vente d'un bien ou l'emprunt.

b) *Vue d'ensemble de la section d'investissement en 2022*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement des emprunts	183 272,36 €	Dotations, excédent fct reversé	455 848,63 €
Immobilisations incorporelles	106 993,48 €	Subventions	38 856,60 €
Immobilisations corporelles	527 425,52 €	Cautions reçues	1 123,00 €
Subventions d'équipements versées	8 245,05 €	Autres recettes	14 508,67 €
Opérations sous mandat	80 838,10 €	Opérations sous mandat	80 838,10 €
Dépenses réelles	906 774,51 €	Recettes réelles	591 175,00 €
Opérations d'ordre entre sections	125 766,18 €	Opérations d'ordre entre sections	945 308,86 €
Total général	1 032 540,69 €	Total général	1 536 483,86 €

c) *Les principales réalisations de l'année 2022 :*

- Poursuite de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme de Petit-Bornand et Entremont pour l'élaboration du PLU de Glières-val-de-Borne ;
- Poursuite de la sécurisation de la Route Départementale n° 12 ;
- Réfection du toit des entrepôts communaux à Petit-Bornand et rénovation des façades ;
- Création d'un espace VTT ;
- Aménagement de 2 commerces à Entremont ;
- Poursuite de l'aménagement du Centre-Bourg à Petit-Bornand ;
- Réalisation et mise en place de 2 panneaux entrées de village ;
- Création de réseaux d'eaux pluviales (Beffay et Chatubras) ;
- Achat d'un véhicule pour les services techniques ;
- Achat de matériel informatique et mobilier pour les écoles ;
- Etudes pour les travaux de la Maison de la Place ;
- Etudes pour la création d'une maison médicale.

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) *Données récapitulatives :*

Dépenses totales : 3 744 329,95 €

Recettes totales : 4 279 291,28 €

b) *Principaux ratios :*

1831 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 964,76 €

Produit des impositions directes/population : 418,40 €

Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 429,30 €

Dépenses d'équipement d'investissement/population : 350,99 €

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 24,07 %

c) *Etat de la dette :*

En cours de la dette au 31 décembre 2022 : 1 769 785,78 €

En cours de la dette/population : 966,57 €

Le capital restant dû le plus élevé concerne l'emprunt effectué pour la création du Groupe Scolaire Guillaume Fichet (restant dû au 31.12.2022 : 770 179,29 €).

Fait à Glières-val-de-Borne, le 05 avril 2023.

Le Maire,

Christophe FOURNIER.

